

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA
REGION CONCERNANT LA REHABILITATION DE LA PISTE D'ATHLETISME STADE JO-
CARABIGNAC - QUARTIER DU SARLAC A MOISSAC ET REMPLACEMENT DES
ECLAIRAGES**

2023 - 101

Le Maire de la Commune de Moissac,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation de prendre les décisions prévues par l'article L2122-22 susvisé,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le conseil municipal a confié à Monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 mars 2023, par laquelle le conseil municipal a approuvé le réaménagement du complexe sportif Jo Carabignac, notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme (joutant le quartier prioritaire du Sarlac) tout en visant une homologation de la Fédération Française d'Athlétisme au niveau régional et le remplacement des éclairages de la piste, des courts extérieurs et intérieurs de tennis

Vu la volonté de la commune de réaliser ces travaux,

Considérant que le montant de l'opération a évolué et qu'il est estimé à 1 113 724,18 € HT pour la piste d'athlétisme et à 181 006,70 € HT pour l'éclairage soit un total de 1 294 730,88 € HT,

Considérant que la commune est fondée à solliciter l'aide financière auprès du Conseil Régional Occitanie,

D E C I D E :

Article 1 – OBJET

De solliciter le concours financier du Conseil Régional Occitanie pour un montant estimatif d'opération de 1 294 730,88 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	DEPENSES HT	DEPENSES TTC
ETUDES PISTE	29 320,00	35 184,00 €
Mises aux normes piste	1 084 404,18 €	1 301 285,02 €
Remplacement éclairage	181 006,70 €	217 208,04 €
TOTAL	1 294 730,88 €	1 518 493,06 €

RECETTES		CONSEIL DEPARTE- MENTAL	AGENCE NATIONALE DU SPORT	CONSEIL REGIONAL	ETAT POLITIQUE VILLE 2022	COMMUNAUTE DE COMMUNES TC	EUROPE	COMMUNE	TOTAL
Mises aux normes piste	%	17,96%	8,98%	11,22%	17,81%		24%	20,00%	100,00%
	MONTANT	200 000,00 €	100 000,00 €	125 000,00 €	198 354,28 €		267 625,90 €	222 744,00 €	1 113 724,18 €
Remplaceme nt éclairages	%	22,44%		15%	0%	31,28%		31,28%	100,00%
	MONTANT	40 617,90 €		27 151,01 €	- €	56 618,90 €		56 618,90 €	181 006,70 €
TOTAL		240 617,90 €	100 000,00 €	152 151,01 €	198 354,28 €	56 618,90 €	267 625,90 €	279 362,90 €	1 294 730,88 €
TOTAL SUBVENTIONS		1 015 367,98 €							

Article 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

Article 3 – APPLICATION

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de CASTELSARRASIN.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A Moissac, le **18 OCT. 2023**
Le Maire, Romain LOPEZ

